

Sur un pied d'égalité

La Fondation Idea a.s.b.l. propose une mesure nationale pour limiter les loyers des entreprises

LUXEMBOURG Alors que Luxembourg, Esch, Dudelange et d'autres communes ont annoncé la suspension du paiement des loyers des commerces et restaurants dont elles détiennent les murs le temps de la crise sanitaire, la Fondation Idea a.s.b.l. propose d'instaurer une mesure nationale en la matière. Pour l'économiste Vincent Hein, «les annonces des trois villes ont créé des distorsions de concurrence entre des commerçants et restaurateurs qui ont la "chance" d'être locataire d'un bien de la ville et ceux du parc privé». Mais un abattement des loyers ne risque-t-il pas de créer une distorsion entre les entreprises locataires et celles qui sont propriétaires de leurs murs? «C'est un cas que je n'ai pas traité mais c'est évident qu'elles devraient continuer à payer leur emprunt», admet l'économiste.

Circonstances exceptionnelles, mesures exceptionnelles

Pour lui, les circonstances actuelles sont exceptionnelles dans la mesure où les sociétés ont perdu du jour au



Des faillites ne feraient de toute manière pas l'affaire des bailleurs, soutient Idea

Photo: Editpress/Lisa Folschette

lendemain 100% ou presque de leur chiffre d'affaires. «Il faut tout faire maintenant pour qu'il y ait le moins de faillites possibles», soutient-il. En outre, une loi de 1982 avait déjà bloqué les loyers par le passé. Au total, 4.400 sociétés pourraient être concernées par la mesure dont les bienfaits seraient également portés sur les propriétaires selon notre interlocuteur. «Si un bailleur privé se retrouve demain avec un locataire en faillite, il tombe dans une longue procédure et le risque qu'il perde plusieurs mois de loyers est de toute façon là. Alors, vaut-il mieux perdre quelques mois de loyers pour permettre à une entreprise de survivre ou perdre des mois de loyers parce qu'une entreprise est morte?», questionne-t-il. Le laboratoire d'idées de la Chambre de Commerce rejoint ainsi la Fédération des artisans et le directeur de la Confédération luxembourgeoise du commerce (clc) Nicolas Henckes qui ont déjà appelé à la mesure. Reste à voir si un compromis pourra être trouvé avec l'Union des propriétaires. CK